

Le 18 novembre 2020

Rétablir le dialogue

Madame la ministre,

Lorsque vous êtes arrivée à la tête du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en juin dernier, vous aviez un important dossier à traiter : celui de l'élaboration d'une nouvelle mouture du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). En juillet 2020, le MIFI a implanté une mesure transitoire pour ceux et celles qui termineront leurs études au 31 décembre 2020. Bien qu'il faille reconnaître que certaines améliorations ont été faites au fil de l'évolution de ce dossier, des problèmes majeurs demeurent pour la communauté étudiante.

Il faut savoir que tous les étudiant.e.s n'ayant pas été diplômé.e.s avant la date butoir devront se plier à la nouvelle exigence de travailler 12 mois à temps plein selon des catégories d'emplois professionnels et techniques. Le gouvernement se défend en disant que les études postsecondaires mènent dans la majorité des cas à ces types d'emplois alors que ce n'est pas vrai. En effet, plusieurs étudiant.e.s internationaux, une fois diplômé.e.s, se retrouvent sur le marché du travail et peuvent faire l'objet de [discrimination liée à l'embauche](#) notamment en lien avec l'origine du nom inscrit sur leur curriculum vitae. De plus, il n'est pas prouvé qu'une personne ayant fait des études supérieures obtiendra nécessairement un emploi dans ces catégories. Mais encore, l'exigence de travail à temps plein de 12 mois pose un autre problème. Effectivement, après ces 12 mois travaillés, il y a un [délai minimum de 6 mois](#) supplémentaires pour recevoir un Certificat de sélection du Québec (CSQ) alors que la durée d'un permis de travail postdiplôme peut aller [jusqu'à trois ans](#). Tout cela s'ajoute au délai de traitement de la demande de résidence permanente. L'échéance est donc trop courte. Pour les diplômé.e.s qui auront eu la chance de se trouver un emploi à la suite de leurs études, rien n'est perdu pour obtenir leur PEQ. Toutefois, ils et elles seront sous la menace de rentrer dans leurs pays respectifs pour attendre leur résidence permanente faute de permis de travail lié à un employeur. Alors peut-on s'imaginer ce qui se passera avec ceux et celles qui n'y parviendront pas? Aussi, dans un contexte où le Québec connaît un criant manque de main-d'œuvre, les modifications apportées au PEQ ne peuvent que nuire à cette réalité puisque les étudiant.e.s internationaux ne verront plus la pertinence de rester au Québec à la suite de leurs études. En somme, les nouvelles modalités sont mal adaptées aux réalités de cette communauté qui est de nouveau touchée par cette réforme.

Il ne faudrait pas perdre espoir, car des solutions sont toujours disponibles. La reconnaissance de l'expérience de travail ainsi que les stages obligatoires et non-obligatoires durant les études des demandeurs.euses du PEQ constitue une première solution. En effet, plusieurs sont appelé.e.s. à y travailler. C'est pourquoi toute expérience professionnelle réalisée en contexte académique doit être reconnue. Surtout, une reconnaissance du droit acquis leur permettrait d'obtenir le PEQ selon les anciennes modalités pour au moins ceux et celles qui auront débuté leurs études avant le 31 décembre 2020.

En conclusion, les arguments avancés nous démontrent que des solutions existent toujours afin d'améliorer le PEQ. Mme la ministre Girault, reprenons le dialogue entre les différents acteurs impliqués et améliorons ensemble le sort des étudiants.es internationaux.

Union étudiante du Québec (UEQ)

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS)

Association générale étudiante du Campus de Rimouski (AGECAR)

Association générale étudiante du Campus de Lévis (AGECALE)

Syndicat des travailleuses et travailleurs étudiants et postdoctoraux de l'Université Laval (STEP)

Collectif ÉTIQ